



8. Domaines de compétences par thèmes  
8.1 – Enseignement

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2024  
N° 2024-008**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

Date de la convocation :

23 février 2024

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET :**

**ORGANISATION  
RYTHMES  
SCOLAIRES  
RENTREE DE  
SEPTEMBRE 2024**

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 11/03/2024
- affichage du 11/03/2024 au 10/05/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON (arrivé à 18h33) - Melchior FACCHINETTI - Aurore DUPLESSIS - Emeline BAPTISTA

**ABSENTS/EXCUSES** : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER) - Jérôme VERGNE

**Secrétaire de séance** : Janine DURET

VU les articles D. 521-10 et suivants du code de l'éducation exposant que l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques comporte 24 heures d'enseignement réparties sur 4.5 jours ;

VU la délibération n°2017-081 du 19 décembre 2017 décidant, par dérogation, le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, et la délibération n°2021-018 reconduisant cette décision à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, pour trois ans ;

VU le courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain en date du 24 janvier 2024 sollicitant une nouvelle délibération des instances concernées, (commune de Dortan, écoles maternelle et élémentaire), pour le maintien ou la modification de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre pour la période 2024-2027.

- PROPOSE à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain le maintien de l'organisation du temps scolaire pour l'école maternelle « La Source Bleue » et l'école élémentaire « Les Cascades » comme suit :

- lundi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- mardi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- jeudi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE

La secrétaire de séance,  
Janine DURET